



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 novembre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 163

approuvant la signature de l'annexe financière 2018-2019
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (IUT de Rodez) et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
concernant la Licence Professionnelle : Métiers du conseil en élevage

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de l'annexe financière 2018-2019 entre l'Université Toulouse 1 Capitole (IUT de Rodez) et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron annexé(e) à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA




**ANNEXE FINANCIERE 2018-2019
A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2006-2007**

**CONVENTION CADRE de PARTENARIAT
ENTRE
L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
AGISSANT POUR LE COMPTE DE
L'IUT DE RODEZ
ET
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON**

- I-** La CHAMBRE D'AGRICULTURE de L'AVEYRON prend en charge les frais de fonctionnement de la formation, la rémunération des personnels administratifs et techniques et des enseignants affectés à la Licence Professionnelle : *Les Métiers du Conseil en Elevage*.
- II-** Les ressources liées à la formation continue émanant du PRFP et des conventions passées entre l'Université Toulouse 1 Capitole et la Région seront reversées à hauteur de 90% par l'IUT à la CHAMBRE D'AGRICULTURE de L'AVEYRON.
- III-** Les autres ressources de la formation continue (venant de Pôle Emploi, des Plans de Formation Entreprise, des Congés Individuels de Formation, des contrats de professionnalisation) seront acquises en totalité à la CHAMBRE D'AGRICULTURE de L'AVEYRON.
- IV-** La CHAMBRE D'AGRICULTURE de L'AVEYRON sollicite les entreprises partenaires pour qu'elles soutiennent la formation (notamment en versant la quote-part de la taxe d'apprentissage à l'IUT de Rodez), en contrepartie de quoi l'IUT engagera des dépenses pour cette Licence.

Fait à Rodez, le 22 octobre 2018

Le Directeur de l'IUT

Bruno BELIERES

La Présidente de l'Université
Toulouse 1 Capitole

Corinne MASCALA

Le Président de la Chambre
d'Agriculture

Jacques MOLIERES